Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_35-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 19 juin 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 25 juin 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

Mme Sonia BORDET, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

M. Yves CANEVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, M. Pierrick COTTO, M. Kévin CRENN, M. Gilles DELELIS, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, M. Jean-Daniel MAO, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Matthieu BEREHOUC à M. Stéphane LE DOARÉ
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT
Mme Sophie COSSEC à Mme Marie-Pierre LAGADIC
M. Ronan CRÉDOU à Mme Nelly STÉPHAN
Mme Audrey DI MARINO à Mme Marie-Claire DUPONT
Mme Valérie DRÉAU à M. Laurent MOTREFF
Mme Laure LEFEUVRE à M. Christian LOUSSOUARN
M. Gaétan MARBLÉ à M. David LE BERRE
Mme Christel RIBEIRO à M. Yves CANEVET

Absents excusés :

M. Stéphane DAOULAS

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, PIMENTEL, LE BERRE ET PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Sonia BORDET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	44

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026
Date d'expédition du rapport : 19 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_35-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 25 juin 2026	N° Acte : C-2026-06-25-35
Objet : Acquisition d'une maison d'habitation rue Raymonde-Folgoas-Guillou à Pont-l'Abbé	Classification : 3.1 – Acquisitions

En mars 2024, le conseil communautaire avait validé l'acquisition de la maison située au n° 13 rue Raymonde-Folgoas-Guillou dans un double objectif : proposer une offre de logement à destination des stagiaires ou saisonniers de la CCPBS et constituer une réserve foncière à moyen/long terme.

Toutefois, les diagnostics réalisés ont mis en évidence la nécessité de travaux conséquents, notamment en matière de toiture, d'isolation et de remplacement des huisseries, représentant un investissement significatif. Dans ce contexte, il a été choisi de ne pas engager immédiatement ces travaux, afin de préserver les équilibres financiers de la collectivité et de réinterroger les modalités de valorisation de ce bien.

Parallèlement, l'opportunité d'acquérir la seconde maison, située au n° 15 de cette même rue, se présente. Le propriétaire de la maison, le même que celui de la maison située au n° 13, est décédé en septembre 2025 et ses héritiers ont pris contact avec le service foncier de la CCPBS, dans le cadre de la succession. Ils ont exprimé leur souhait de se séparer de ce bien et d'en donner la priorité à la CCPBS.

Il s'agit d'une maison d'habitation édifiée en 1970 en pierre/aggloméré sous ardoise bi-pentes avec chiens assis en R+2. Elle a été transformée en 2 appartements avec compteurs, chaudières gaz et entrées indépendantes.

- au 1er étage, un appartement comprenant 4 pièces, cuisine indépendante, WC indépendant et salle d'eau pour une surface utile de 75 m² ;
- au 2e étage, un appartement comprenant 3 pièces, cuisine/séjour, WC indépendant et une salle d'eau pour une surface utile de 75 m² ;
- au rez-de-chaussée, 2 garages indépendants d'environ 40 m² chacun.

Le tout pour une surface utile totale de 150 m². L'ensemble présente un état différent en fonction de l'appartement (rénové au 2e et à rafraichir au 1er étage). Outre un nettoyage de façade, des travaux d'isolation et huisseries sont à prévoir, au moins pour le 1er étage.

La demande initiale des propriétaires s'élevait à 270 000 € net vendeur. L'évaluation réalisée par le pôle domanial a fixé la valeur vénale du bien à 262 500 €.

Une contre-proposition à hauteur de 255 000 € net vendeur a été formulée et acceptée par les propriétaires.

Cette acquisition complémentaire présente un intérêt particulier en matière de réserve foncière, en ce qu'elle vient conforter et étendre l'unité foncière déjà constituée autour du siège de la collectivité, renforçant ainsi la cohérence et le potentiel d'aménagement futur de ce secteur.

La commission aménagement du 29 janvier 2026 avait considéré l'intérêt de cette acquisition « pour une réserve foncière au regard de l'unité du site mais celle-ci devra faire l'objet, en cas d'acquisition d'une stratégie à court-terme ou moyen-terme sur son devenir (logement/démolition etc.) ». Dès lors, une étude globale devra être engagée prochainement sur un périmètre comprenant les différentes réserves foncières communautaires situées en entrée d'agglomération de la commune de Pont-l'Abbé.

La commission aménagement réunie le 11 juin 2026 a émis un avis favorable.

Le sujet avait été abordé au bureau communautaire du 5 mars 2026 qui avait validé l'achat de la propriété et avait proposé le vote au prochain conseil.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_35-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 25 juin 2026	N° Acte : C-2026-06-25-35
Objet : Acquisition d'une maison d'habitation rue Raymonde-Folgoas-Guillou à Pont-l'Abbé	Classification : 3.1 – Acquisitions

Vu les articles L. 1111-1 et L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquérir sur la commune de Pont-l'Abbé, rue Raymonde-Folgoas-Guillou, la maison d'habitation des consorts XX *(l'identité des personnes est indiquée en annexe à la présente délibération en application des dispositions du RGPD)*, propriété cadastrée section AD208 et AD371 ;
- fixe le prix d'achat de la propriété par la CCPBS à 255 000 €, frais notariés en sus ;
- prend acte de la désignation par les vendeurs de maître Stéphane LE PAPE pour la rédaction de l'acte ;
- autorise le président à signer l'acte d'acquisition et tout document nécessaire à cette acquisition.

Pour extrait conforme,

Le 1er vice-président,
Éric JOUSSEAUME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)